



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E3168

VALABLE JUSQU'AU 30/10/2026

ÉDITÉ LE

20/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1994

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 11/08/2015  
75 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MONTPELLIER 94 B 788

Siret : 397 586 082 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 37733 J

Assurance Responsabilité Travaux :  
AREAS 03512460R

Assurance Responsabilité Civile :  
AREAS 03512460R

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/10/2025

Raison sociale : STE EXPLOIT DES ETS GARAND

75 ESPLANADE DE L'ORTET  
34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

Téléphone : 04 67 27 61 44

Portable : 06 09 83 13 66

Fax :

Site Internet :

E-mail : garand-sarl@wanadoo.fr

Responsabilité légale :  
GARAND OLIVIER CO-GÉRANT / GARAND PHILIPPE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 04/10/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.